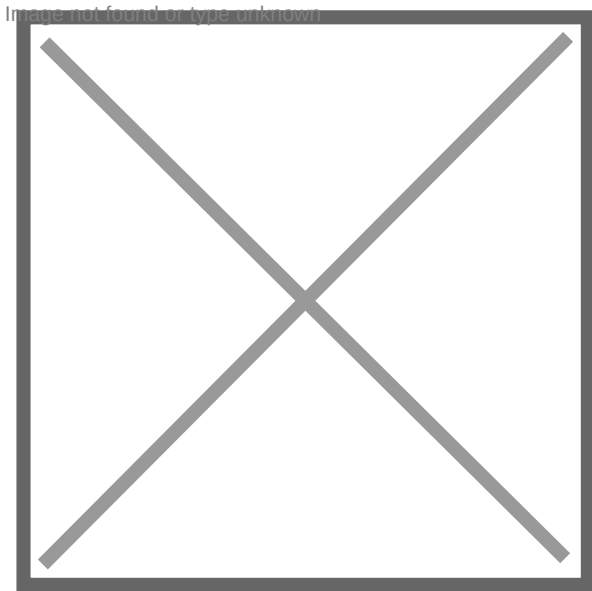




Erreur informatique en ma faveur d'un code de réduction

Par **Mylor**, le **04/08/2019** à **17:37**

Bonjour,

Venant de procéder à l'achat d'un tapis sur un site en ligne, je saisis un code de réduction qui devait m'accorder 5 € de remise sur cet achat. Il s'avère que le montant déduit a été de 50 €, réduisant le prix de ce tapis à 56 € avec les frais de port au lieu des 100 € que j'aurais dû payer sans cette erreur informatique. Mon règlement a bien été validé et j'ai reçu le mail de confirmation de commande accompagné de la facture en PDF. Ma question comme vous l'aurez sans doute compris est simple : la société est-elle tenue d'honorer cette commande en ligne une fois le règlement validé et la confirmation reçue ? En vous remerciant de votre réponse ! Bien cordialement Marie-Laure

Par **Lag0**, le **04/08/2019** à **18:48**

Bonjour,

Non, s'il s'agit bien d'une erreur. L'erreur ne crée pas le droit et le vendeur peut rectifier s'il s'en aperçoit. A ne pas confondre avec une erreur d'affichage de prix, là c'est une autre histoire...

Par **Mylor**, le **05/08/2019** à **17:59**

Merci Lago de votre réponse ! Je reste donc en attente d'un mail du site en ligne tout en espérant bien entendu que cette erreur passe inaperçue ! (sait-on jamais ?!). 😊 En vous souhaitant une très agréable semaine ! Bien cordialement Marie-Laure